

**Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance dématérialisée du 11 mars 2020**

Délibération n°1
Portant approbation du **procès-verbal du 16 décembre 2019**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

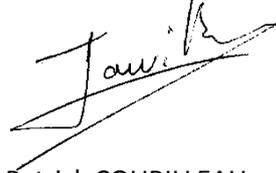
Vote

Nombre de membres en exercice : 29	Pour : 9
Nombre de membres présents : 10	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 0	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 19	Non-participations : 1

Article 1 : approuve le procès-verbal de la CFVU du 16 décembre 2019.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation/et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 12 mai 2020
Publié le : 12 mai 2020